



PROCEDURE DE SUPPRESSION DÉFINITIVE DES DONNÉES

1. Objet de la note

La présente note a pour objet de décrire les modalités de suppression définitive des données, leur traçabilité et les éléments de preuve associés, dans le cadre des traitements réalisés via Microsoft 365, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD).

2. Contexte réglementaire

Cette procédure s'inscrit dans le respect des articles 5 (limitation de la conservation), 28 (obligations du sous-traitant) et 32 (sécurité du traitement) du RGPD. Elle vise à démontrer la bonne exécution des obligations de suppression en fin de mission.

3. Périmètre d'application

La procédure couvre les données traitées dans les environnements Microsoft 365 suivants :

- Microsoft Teams ;
- SharePoint Online ;
- OneDrive for Business.

Le périmètre est strictement limité aux données relatives à la mission contractuelle concernée.

4. Processus de suppression

À l'issue de la mission, les données sont supprimées, les espaces associés le cas échéant supprimés, les corbeilles purgées et l'absence de politique de rétention ou de gel légal bloquant est vérifiée. Les données ne sont alors plus accessibles ni restaurables via les interfaces standards.

5. Traçabilité – Journal d'audit Microsoft Purview

Les opérations de suppression sont tracées à l'aide du journal d'audit Microsoft Purview. Les événements pertinents incluent notamment : FileDeleted, SiteDeleted, TeamDeleted. Les journaux fournis en annexe comprennent la date, l'heure, l'identité du compte ayant réalisé l'action et l'espace concerné.

6. Attestation de suppression

Une attestation de suppression définitive est établie et signée par le prestataire. Elle décrit le périmètre supprimé, la date d'exécution et mentionne explicitement la fourniture du journal d'audit en annexe.

7. Valeur probatoire

La combinaison d'une attestation formelle et d'un journal d'audit Microsoft constitue un niveau de preuve élevé, conforme aux exigences des DPO, services juridiques et autorités de contrôle.

8. Limites

La suppression repose sur des mécanismes de purge logique propres à Microsoft 365. Il ne s'agit pas d'un certificat émis par Microsoft, mais d'une preuve conforme aux standards de la plateforme.



9. Conclusion

La présente note peut être intégrée à la documentation RGPD du client ou annexée à tout audit ou contrat, afin de démontrer la conformité du processus de suppression des données.

Nom, Prénom : FAIVRE Nicolas

Fonction : Président

Signature :

--